Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 18 Rajeb 1445
30 Janvier 2024

N° 13

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **191**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **191**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **194**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **199**
Homologation de résolutions **200**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **201**
Avis aux créanciers **207**
Convocations
Sociétés anonymes **210**
Sociétés à responsabilité limitée **211**
Autres sociétés **211**
Actes Administratifs
Avis au public **211**
Divers
Avis au public **212**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale El AAMARNA

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10 000) Dinars

Adresse : Sahraoui, Tozeur.

Objet :

- Elevage de bovins de toutes sortes

- Valorisation des produits Oasis

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 5 Décembre 2023 au tribunal de première instance de Tozeur sous le n°07

Nombre de part : 50 parts.

Répartirions des bénéfices :

- 15 % réserves légales,

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales

- 35 % au maximum des bénéfices pour les participants

- Le reste pour renforcer les activités de la société

Banque de dépôt : BNA Agence Tozeur

Date de la souscription : du 15 décembre 2023 au 14 Janvier 2024.

Les fondateurs :

- Saadi El Omrani : Résident à Sahraoui Tozeur, CIN : 08372411, n° Tél : 94916373

- Hassen Omrani : Résident à Sahraoui Tozeur, CIN : 08359654, n° Tél : 98915386

- Foued El Omrani : Résident à Sahraoui Tozeur, CIN : 08357379, n° Tél : 98965494

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2024R00213SODB1

Constitution d'une Société citoyenne régionale des voitures de louage à Tozeur

Maître Khames Boulifa, Traducteur Assermenté

Adresse : Avenue Farhat Hached, en face de la Station SNTRI, 2200 Tozeur, Tunisie

Tél / fixe : (216) 76 453 202

E-mail : le_quantino@yahoo.fr

En vertu de l'acte constitutif établi le 17/01/2024, conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 2022-15, déposé au Registre National des Entreprises de Tozeur, et réservation de la dénomination «al-Aqsa al-Moubarak» sous le n°2024510467680 du 11/01/2024, dont une copie a été déposée au Tribunal de première instance de Tozeur sous le n°08 du 22/01/2024, il a été constitué la Société citoyenne régionale «al-Aqsa al-Moubarak» des voitures de louage de Tozeur :

Siège social : Station des voitures de louage de Tozeur 2200

Objet : Développement des stations des voitures de louage et amélioration de ses services

Capital social : 20 000 dinars

Durée de la société : 99 ans

L'établissement bancaire où les fonds seront déposés et numéro de Compte : 59250380000000000226343TN

Banque Zitouna, Agence Tozeur, rue Farhat Hachad, 2200 Tozeur

- Fondateurs : Brahim Mahmoudi, Degache, Tozeur / Mbarek Khanfer, Nefta, Tozeur / Mohamed Taieb GADOOUR, Nefta, Tozeur / Mohamed Aoun, Tozeur / Tawfik Degachi, Degache, Tozeur.

Publiée aux quotidiens "Assabah" et "Le Temps" en date du 27/01/2024

2024R00216SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET SEPTH

Société anonyme

Au capital de 7 920 000 Dinars

Siège social : Hôtel MIRAGE Resorts & Spa Av Bettino Craxi - Jinène Hammamet

Identifiant Unique : 0013031 B

Suivant procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'Exercice 2022 et du conseil d'administration en date du 16 janvier 2024, enregistrés à la recette des finances Hammamet le 19 Janvier 2024, enregistrements Numéro 24800413 et 24800411, quittances numéro M012907 et M012896 dont deux exemplaires de chacun desdits PV ont été déposés au RNE Nabeul sous les numéro 2024F91864218 & 2024F78842411 le 23 & 24 Janvier 2024, il a été décidé ce qui suit :

- Le Renouvellement des mandats des administrateurs pour un mandat de trois ans arrivant à terme lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2025.

La nomination de Monsieur Mohamed Raouf Daaloul en tant que nouveau Président Directeur Général de la société et ce pour toute la durée de son mandat d'administrateur, et lui attribuer les pouvoirs de gérer la société.

2024R00207SANB2

SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

- SPPI - SICAR

Société anonyme

Au capital de 760.450 Dinars

Siège social : 02, Rue de Turquie - 1001 - Tunis

RNE : 0296315F

Matricule fiscal : 296315 F/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue à Tunis le 9 mars 2016 enregistré le 22 juillet 2016 à la recette des finances rue GHANDI, sous le N° 16803589 quittance N° 695779 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 25 Décembre 2023 sous le N° 2023187070, le conseil autorise le Président Directeur Général à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en vente des biens de la société immeubles et mobiliers moyennant une offre publique de cession.

Cette publication est faite pour révision de situation.

2024R00220SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : Société GAT Investissement

Forme : Société Anonyme.

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis

Objet social : Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

Identifiant Unique : 0539146G

Durée : 99 ans.

Capital social : 25.000.000 DT dinars en cours d'augmentation à 40.000.000 dinars.

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/01/2024 enregistré à la REAS 1er Bureau de Tunis le 22/01/2024 sous le n°24500355 Quittance 866, a été déposée au Registre National des Entreprises le 23/01/2024 sous le n°AC01112024 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société décide d'augmenter le capital de la somme de 15.000.000 de Dinars pour le porter de 25.000.000 de dinars à 40.000.000 de dinars en numéraires et ce par la création de 150.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune totalement souscrites et à libérer intégralement à la souscription.

La souscription sera effectuée par les Actionnaires qui exerceront leur droit préférentiel à la souscription à titre Irréductible à raison de Trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Les actions non souscrites seront attribuées aux autres actionnaires à titre réductible proportionnellement à leur participation et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires qui souscriront à titre réductible.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible n°08005010083213999275 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Mohamed V (A8+65)

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400149SANB2

Augmentation du capital de 29 500 000 DT à 30 700 000 DT

SOCIETE ULYSSE S.A.

Siège social : 14, Rue du Commerce - Z.I. Charguia - Tunis

I.U. : 0030646B

Matricule fiscal : 0030646 BAM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18.7.2023 enregistré à la recette des finances la Charguia le 3/10/2023 sous le n°23707500 quittance n°M104053, le capital social a été porté de 29 500 000 DT à 30 700 000 DT, et ce par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil CHAIBI en actions d'un montant de 1 200 000 DT et la création de 12 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune, avec renonciation des autres actionnaires au droit préférentiel de souscription.

Le dossier de ladite augmentation a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises - Centre Urbain Nord - Tunis le 22-01-2024 sous le numéro 20244986.

2024400152SANB2

Société les Ciments d'Oum El Kélil CI.O.K SA

Capital : 34 000 000 dinars

Siège social : Cité des jardins le Kef

MF : 014606 Z/A/M/000

RC : B1134871997

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 15 janvier 2024 enregistré à la recette des finances en date du 18 janvier 2024 (quittance n°M005873, n° d'enregistrement 24700277) et déposé au registre national des entreprises le 19 janvier 2024 (quittance n°20244446), il a été décidé de nommer monsieur Khardani Taoufik administrateur délégué de l'Etat, membre du conseil d'administration et président directeur général de la société les ciments d'Oum El Kélil.

Dans la limite des dispositions prévues par la législation en vigueur et conformément au statut de la société, le conseil d'administration délègue au président directeur général tous les pouvoirs mentionnés au statut précité.

2024400157SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture définitive de la liquidation

STE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD

SODAS - SARL - En liquidation

Capital : 185.000,000 D

MF : 1250413 R

Siège social : Av. 14 Janvier Rue Ahmed Aloulou Résidence Mokhtar Bureau n°2-2 Sfax

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale non ordinaire en date du 13 décembre 2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 4 Janvier 2024 enregistrement n° 24100072, quittance n°M000079, dont un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Sfax le 10 Janvier 2024 sous le n°20242153, il est convenu ce qui suit :

- Approbation de la clôture définitive de la liquidation,

- Approbation de la répartition du boni de la liquidation,

- Quitus au liquidateur de la société Monsieur Hariz Youssef en lui accordant le pouvoir pour la radiation de la société auprès du Registre National des Entreprises.

2024X00105SRLB2

Société AFRIQUE TRAVAUX

SARL au capital : 6.000 000 dt

Siège social : Zl la Charguia - 2035 Tunis

MF : 0001600Z/A/M/000

CNSS : 30338/74

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 8/01/2024 sous le n°24700255 quittance n°M005407 et suivant un acte sous seing privé de cession de parts sociales légalisé et enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 22/01/2024 sous le n°24100728 quittance n°M013739 dont un exemplaire de chaque a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 24/01/2024 sous le n°20245574 il a été décidé :

- Autorisation de l'assemblée Générale Extraordinaire pour la cession de 100 parts sociales de Monsieur Riadh Bouricha à la Société Immobilière la Belle Résidence.

- Modification de l'article 7 des statuts.

2024400147SRLB2

STE SOYEH DE TRANSPORT «STR»

SRL

Résidence Noura Bureau 7-2 Bloc D, Avenue Echaghaline La Manouba 2010

Capital social : 50000 DT

MF : 1387415XAM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2023, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche sous le n°23701397, quittance n°M022883 le 13 Mars 2023, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 12/5/2023 sous le n°2023117562, il a été décidé ce qui suit :

1- Validation des états financiers 2019-2020-2021 et 2022

2- Changement du siège social de la société et ce du Résidence Nour Bureau 7-2 bloc D, Avenue Echaghaline la Manouba 2010 à Cité Hached Jdaida Manouba.

3- Modification de la dénomination sociale de la société et ce de STE SOYEH DE TRANSPORT «STR» à STE BEN AYED DU TRANSPORT TERRESTRE «SBAT»

4- Modification de la gérance et ce par la nomination de Mr Haikel Ben Ayed comme gérant de la société avec les pouvoirs les plus, étendus et pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Ahmed Ben Salem ayant reçu un quitus général et définitif pour la gestion des exercices antérieurs à l'Assemblée générale en publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024400168SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

La société "FUTUR FARM MOUELHI"

S.U.A.R.L au capital de 885 000 D

129, Rue Hédi Nouira (Route MC33), Malleha, 2040 Radés, Ben Arous - Tunisie

M.F : N°1707183HNM000

R.N.E : N°1707183H

1. Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 Avril 2021, enregistré à la recette des finances place de la République - Radés le 02 septembre 2021, quittance numéro M043420, enregistrement numéro 21502239 déposés en une copie au registre national des entreprises Tunis sous le n°2023182335 en date du 4 décembre 2023, les associés ont décidé ce qui suit :

L'augmentation de capital par apport en nature entièrement réservé à la société Maghreb Conseil et Audit de 725 000 dinars. Le capital social est ainsi augmenté de 10 000 dinars à 735 000 dinars.

2. Selon acte de cession de parts sociales en date du 28 septembre 2023 enregistré à la recette des finances place de la République - Radés le 13 novembre 2023, quittance numéro M060215, enregistrement numéro 23103495 et procès-verbal l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 septembre 2023, enregistré à la recette des finances place de la république - Rades le 13 Novembre 2023, quittance numéro M060221, enregistrement numéro 23503497 déposés en une copie au registre national des entreprises Tunis sous le n°2023182335 en date du 4 décembre 2023, l'associé unique a décidé ce qui suit :

L'approbation de la cession de la totalité des parts sociales de la société Maghreb Conseil et Audit dans la société Futur Farm Mouelhi à Monsieur Mahdi Mouelhi, soit 72501 parts sociales

Le Transformation de la forme Juridique de la société en SUARL

L'ajout d'une activité secondaire consistant en l'achat, location et ventes d'immeubles

3. Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 octobre 2023, enregistré à la recette des finances place de la République - Radés le 13 novembre 2023, quittance numéro M060228, enregistrement numéro 23503498 déposés en une copie au registre national des entreprises Tunis sous le n°2023182335 en date du 4 décembre 2023, l'associé unique a décidé ce qui suit :

- L'augmentation de capital par apport en numéraire de 150 000 dinars par l'associé unique Monsieur Mahdi Mouelhi. Le capital social est ainsi augmenté de 735 000 dinars à 885000 dinars.

- L'adoption des statuts mis à jour.

2023R02911SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 19/01/2024, enregistré à la recette des finances de la Goulette quittance n°9716 et enregistré sous le n°24200524 la société CERCHIO Sarl immatriculée au Registre national des entreprises sous le n°1437964C représentée par sa gérante élisant domicile pour la conclusion du présent contrat à la résidence Salma RDC app A02 Dar Fadhal la Soukra, a vendu à la société lachaal family traiding SARL, société en cours de constitution ayant son siége social à la résidence Amrode n°2 RC ENT2E J L'Aouina. La Soukra représenté par son gérant la totalité de son fonds de commerce exploité dans le local sis à la résidence Amrode n°2 RC ENT2E J L'Aouina - La Soukra à usage de cafétéria.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT entre les mains de Maître Rachid Mabrouk Avocat à la cour de cassation à son adresse à rue Ahmed Tlili n°26 1er étage Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du 24/01/2024 IP 124/163.

2024T00081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP le 3/01/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10/01/2024 quittance n°M005859, enregistrement n°242001914. Mr Lotfi Fenina, a vendu à Mr Moez Fahem et Mr Nasreddin zangar en parité et sur un même pied d'égalité, l'ensemble du fonds de commerce sis à l'avenue de la libération, Hammamet - Nabeul et destiné à la vente de produits orthopédiques et paramédicaux avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront faites entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Wafa Gannouchi, Avocate, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa " le 18/01/2024.

2024R00195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mme Mechergui Yasmine a vendu le 22/01/2024 en vertu de l'acte SSP enregistré à la recette des finances Rue Sahel le 23/01/2024, quittance n° M005193, enregistrement n°24200139 à Mr Maamar Rached la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : 98 Rue Belle vue Wardia 1 Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds 98 Rue Bellevue Wardia 1 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 26/01/2024 dans les deux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2024R00196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé datant du 10/01/2024 enregistré à la recette des finances Elmourouj le 15/01/2024 reçu n°M0056558 enregistrement n°24200247 Boubaker el Kamel a vendu à Bahria Ghaoui la totalité du fonds de commerce situé au local sis au 20 Mars el Mourouj 5 provenant du local situé à la rue Jelma n°33 et consistant en la vente des fruits et légumes.

Cette vente a été publiée dans deux journaux le quotidien et Echourouk le 23 janvier 2024.

Toute opposition sera effectuée au local sis 20 mars el Mourouj 5 provenant du local situé à rue jelma n°33 dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R00202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 9/11/2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 15/11/2023 sous le n°23206253 quittance n°M149528, Mr Anis Hakem titulaire de la CIN n°06419391 a vendu à Mr Mohamed Ben Hsen titulaire de la CIN n°06273096 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue Tahrir Hammamet dédié à la vente de fruits et légumes.

Les oppositions doivent se faire auprès de Mr Mohamed Ben Hsen adresse de local objet de vente dans les 20 jours à compter du présent avis.

Ceci a été publié aussi aux deux journaux le Quotidien et Chourouk à partir du 27/01/2024.

2024R00203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé du 16/01/2024 enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance Sousse sous n°24200277 quittance n°5264 le 22/1/2024 Sté concept et services inscrite à RNE sous l'identifiant unique n°1585992G son représentant légal Emna Slimen titulaire de la carte d'identité n°12840271 vend à Mohamed Bechir Dali titulaire de la carte d'identité n°05572775 le fonds de commerce exploité pour vente électroménager, prêt à porter, chaussures dans le local sis à l'Avenue 20 mars Sousse d'une somme de trente mille dinars. Cette annonce a été publiée le 24/1/2024 dans les journaux Echourouk sous n°IP324/0078 et Le Quotidien sous n°IP324/78, les oppositions seront déposées à la souscription du contrat maître Afef Saidain son cabinet sis à la rue d'Algérie Sousse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

2024S00104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/01/2024 enregistré à la Recette des Finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 17/01/2024 n° de quittance M007183 et n° d'enregistrement 24200227, Monsieur Wissem Eljilani, titulaire de la C.I.N n°08796016, sis à la route Mharza km 2 Sfax a vendu à Monsieur Nizar Trabelsi, titulaire de la C.I.N n°08410637, sis à cité bahri 1 Sfax et Monsieur Firas Abid, titulaire de la C.I.N n°08178263, sis à la rue des Martyrs route Al Ain Sfax tout le fonds de commerce représentant le café «London» sise à la route de l'Aéroport km 7 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans un délai de vingt jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de Maître Ahmed Besbes avocat à Sfax avenue haffouz imm Anis Sfax, dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Le Quotidien le 24 janvier 2024.

2024X00108FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistré à Sfax le 16/01/2024 n°M003923 par les notaires Kannou Wajdi et Ghribi Riadh publié au journal Echourouk le 24/01/2024 page 24 Mr Ghazi Chakroun Cin 08853553 cède à son frère Yassin Cin 11145719 le fonds de commerce portant le nom commercial «khayrat el bahr» désigné à la vente des poissons et fruit de mer sis à la Rte Kayed Med km2 sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Yassin Chakroun à l'adresse citée dessus dans les délais légaux.

2024X00109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/01/2024 enregistré à la recette des finances de Regueb le 19/01/2024 quittance n°M005151 enregistrement n°24200254 et quittance n°M005432 enregistrement n°24200254 du 22/01/2024 rédigé par l'avocat Fathi el Aid Salhi madame Zohra Bent Ali Echihawi Haji a vendu à Mr Monir ben Maki Haji tout le fonds de commerce pour la vente des cce habillement prêt à porter sis à la cité rue Houcine Bouzayan Regueb.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées chez l'avocat Fathi el Aid Salhi qui a pour bureau sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 23/01/2024.

2024X00110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 11/01/2024 enregistré à la recette des finances rue Abou El Kacem Chebbi Sfax le 22/01/2024 enregistrement n°24200326 quittance n°M008902 Mme. Hammami Hana matricule fiscal n°1376437/T/N/C/000 CIN n°08761142 a cédé à Mr. Kallel Bilel CIN n°11014667 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des téléphones portables et accessoires sous le nom commercial «Dar El Jawal» sis à l'avenue 14 Janvier Immeuble Hammami Sfax ville. Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse à son domicile sis à l'avenue 14 Janvier Immeuble Hammami Sfax ville et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié le 25/01/2024 au journal Echourouk.

2024X00113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif le 15 janvier 2024 Enregistrement n°24200089 Quittance n°M003670. Madame Sonia ben Salem Ourimi CIN n°05759012 a vendu à Monsieur Mohamed Ali ben Habib Ben Ali Ben Djemaa CIN n°05298076 le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et le droit renouvellement de la location pour tout type de commerce, du local sis au 35 Rue Farouk Aouididi (connue avant par Rue de la Poste).

Les oppositions se font au local dans lequel est exploité le fonds de commerce sis au 35 Rue Farouk Aouididi Hammam-Lif dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 20 Janvier 2024.

2024400142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Mégrine le 29/12/2023 quittance n°M092826 enregistrement n°23207761 Mme. Monia bent Béchir ben Bahim Gharbi

titulaire de la C.I.N n°04712092 à Mme. Roua bent Hbib ben Hmid Ghabri épouse Nibal Abou Khadra titulaire de la C.I.N n°14214398 a vendu tout le fonds de commerce destiné pour la vente de parfums, produits cosmétiques et activités de coiffure et d'esthétique, sis au 39 avenue Farhat Hached Mégrine Sidi Rzig sous le nom MIMA AMAL BEAUTY ayant le M.F. 1776803x

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 26 janvier 2024.

2024400144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/01/2024, signé le 23/01/2024 enregistré le même jour à la recette des finances de Grombalia (n°24200470 reçu n°M010781), Mr Charfeddin Mejri (IU 0863372A) demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia a cédé à Mme Amira Ben Ahmed (CIN 06395402) demeurant à la cité Romana 5 Grombalia, la totalité du fonds de commerce exploité en Café (Catégorie 1) nommé «CAFE ROYAL» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de Mtre Oussama Bouthelja, avocat auprès de la cour de cassation, ayant son cabinet à la rue Moez Lidin Elleh Fatimi Grombalia 8030 dans 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au Journal Assabah le 25/01/2024.

2024400146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 4/12/2023 enregistré à la Recette des Finances de la Marsa n° de quittance 144922 n° d'enregistrement 23207852 en date du 18/12/2023 Farouk Karoui demeurant 21 Rue du Pakistan à la Marsa et Karim Hajjam demeurant 105 Avenue Mohamed Ali à Radés, ont vendu à Nadra Jaziri demeurant Place du Saf Saf à La Marsa, le Fonds de Commerce exploité dans le magasin n°3 du rez-de-chaussée, sis à la Place du Saf Saf devant la Mosquée à La Marsa. La dite vente a été publiée au journal "Al Sahafa" en date du 4 janvier 2024. Les oppositions sont recevables au siège du Fonds de Commerce et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne. La consultation de l'acte de vente et l'obtention d'une copie se feront à la même adresse.

2024400148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le livre écrit daté le 15/12/2023 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche sous numéro d'enregistrement 24200325 et reçu numéro 6433 qui a été publié dans le journal Achourouk le 25 janvier 2024 Monsieur Hassen Ben Moncef Elmaalel a vendu l'ensemble de l'actif commercial représenté par l'ensemble de toutes activités commerciales en générales situé au numéro 80, rue Al-Hadi Shaker Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux, à Monsieur Nizar Ben Elhedi Ben Sadok El Aani cin n°08712393 et Monsieur Mohamed Ben Elhedi Ben Sadok El Aani cin n°08709509. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/1/2024. Les objections sont acceptées, dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel à son emplacement choisi auprès rue Al-Hadi Shaker n°80.

2024400153FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de vente de fonds de commerce du 17 Janvier 2024 signé légalisé en date des 17 et 18 Janvier 2024, enregistré à la Recette des Finances Rue El Jazira en date du 19 janvier 2024 sous le numéro 24200201, Quittance numéro M005878, Monsieur Hatem Ben Osman Bahri, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00457333 délivrée à Tunis le 15 septembre 2018 et immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°113164WAP et demeurant au 9 Rue Mustapha Sfar Belvédère Tunis a cédé à Monsieur Mohamed Karim Ben Imed Fourati, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08851891 et immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1624662K et demeurant à la Résidence Donia Bloc SELMA SRD Menzah 9, la totalité du fonds de commerce de laboratoire d'Analyses Médicales exploité dans l'immeuble situé au 24 avenue Bab Jedid 1008 Tunis. La cession porte sur la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail ainsi que sur le matériel en annexe.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Wassim Azaiez, Avocat demeurant au 31 Avenue Alain Savary 4ème étage Bureau n°03 Tunis et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est parue au Journal Echourouk du 25 Janvier 2024.

2024400154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat, enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 19/01/2024 quittance n°6211 enregistrement n°24200343 Mme Sayma bent Azaiiz ben Béchir Al-Waslati, titulaire de la C.I.N n° 4807382 a vendu à Mme Tayma bent Ridha ben Othman Al Amari, titulaire de la C.I.N n°12704176 le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné pour tout commerce situé au 41 rue Léon, Tunis.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de

commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 26 janvier 2024.

2024400155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 6 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 19/10/2023 sous le n°23205082 quittance n°M81812, La société Discovery, identifiant unique 1125906H dûment représentée par son gérant Monsieur Mohamed Wassim Jaffel, CIN n°04788546, a vendu à la société Marcus identifiant unique 1392732R représentée par son gérant Monsieur Mohamed Wassim Jaffel, CIN n°04788546 donnant procuration à Mme Lilia Bouzguenda CIN n°08312649, le fonds de commerce consistant en la vente de chaussures, sacs et prêt à porter exploité dans le local sis au 27 bis2, rue Garibaldi Tunis au prix de onze mille dinars.

Toute opposition sera faite entre les mains de l'acquéreuse à son adresse sise à cité el Yamama, Sidi Omr 2056, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 21/11/2023.

2024400162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte rédigé par Maître Mohamed Amine Boughanmi l'avocat MF : 1467541/Y sous seing du 18/01/2021 enregistré à la recette des finance à Nefza le 19/01/2024; Qn°M002563; N° de l'enregistrement 24200109; la société de commerce de matériaux de construction en détail "Maram" société unipersonnelle à responsabilité limitée immatriculée au registre national sous n°B05110352012 ; MF : 1250515X en la personne de son représentant légal Rim Dhawefi concession société Sajid et frère de commerce de matériaux de construction en détail société à responsabilité limitée immatriculée au registre national sous n°C 052012024 ; MF : 1848721 V en la personne de son représentant légal Haithem Boali, le fonds de commerce sis à rue intilaqua 9010 Nefza Béja destiné à la vente de matériaux de construction en détail.

Toute opposition se fera à l'adresse du fonds de commerce sis à la rue intilaqua 9010 Nefza Béja dans un délai ne dépassant le 20 jours à compter de la date de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée respectivement dans deux journaux quotidiens : le Temps et الصباح datés le 27/01/2024.

2024400163FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte daté du 4/5/2023 enregistré à Beb Souika le 9/5/2023 quittance n°M032511 enregistrement n°23301260 Olfa Kobbi demeurant au 7 rue Al Oumaouyine Menzah 6 loue à Haythem Krimi le fonds de commerce non inscrit sis au 33 Souk Ejdid Elhafsia Tunis. Cette location a été publiée aux journaux Assahafa et la Presse du 19/1/2024. Les oppositions doivent être faîtes aux locaux dans un délai de 20 jours dès la publication de cette location au JORT.

2024T00077FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte daté du 12/8/2023 enregistré à Beb Souika le 22/8/2023 quittance n°M054166 enregistrement 23302314 Ali Ben Rjab demeurant au 13 impasse Sidi Khlef Tunis loue à Ali Krimi le fonds de commerce non inscrit sis au 65 Souk Elhafsia Ejdid Tunis. Cette location a été publiée aux journaux Assahafa et la Presse du 19/1/2024. Les oppositions doivent être faîtes aux locaux dans un délai de 20 jours dés la publication de cette location au JORT.

2024T00078FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé le 01/7/2023 enregistré à la recette des finances de béni Khiar le 30/8/2023, Quittance n°35992, enreg n°23301961, Mme Saoussen Zrelli CIN n°05115014 MF : 0517211D a loué à Mr Mohamed Ben Salem CIN n°05132606 la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'utiliser café 1ère catégorie, sis à l'avenue Habib Bourguiba Béni Khiar pour une période d'une année commence le 01/7/2023 et finissant le 30/6/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Assahafa alyawm le 23/01/2024.

Toute opposition est adressée au local du café pendant 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R00204FCCC3

Location d'un fonds de commerce

SETPA I.U 930293/E sise imm. Jgham Hammam Sousse a loué à la Sté MARWA COLLECTE I.U 125746/F, sise Résidence Elhouda - Hergla le fonds de commerce d'huilerie et frigo à Sidi Aich Gafsa suite au contrat daté du 15/8/2023, enregistré à la R.F elksar le 01/9/2023 numéro 23301110 quittance n°M029174.

Annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 25/01/2024.

2024S00108FCCC3

Location d'un fonds de commerce

SMETRAM INTERNATIONAL IU 1426692/ sise imm. Jgham Hammam Sousse a loué à la SMTT I.U 1285020/Q sise imm. Jgham Hammam Sousse le fonds de commerce d'unité criblage de sable suite au contrat daté du 4/8/2023 enregistré à la R.F Oueslatia le 30/8/2023 sous n°23300880 quittance n°M016584.

Annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 25/01/2024.

2024S00109FCCC3

Location d'un fonds de commerce

SMETRAM I.U 1407796/N sise Résidence Elhouda - Hergla a loué à la Sté SMTT I.U 1285020/Q, sise imm. Jgham Hammam Sousse le fonds de commerce de carrière de sable à Sidi Boudhouib suite au contrat daté du 16/8/2023, enregistré à la R-F Bir Mchergua le 6/9/2023 n°23300770 quittance n°15198.

Annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 25/01/2024.

2024S00110FCCC3

Location d'un fonds de commerce

SETPA I.U 930293/E, sise imm. Jgham Hammam Sousse a loué à la sté MARWA COLLECTE I.U 125746/F, sise résidence Elhouda - Hergla le fonds de commerce d'un frigo à Elbaten Kairouan suite contrat daté le 16/08/2023, enregistré à la R.F Mansoura Kairouan le 30/08/2023 numéro 23304242, quittance n°M070134.

Annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 25/01/2024.

2024S00111FCCC3

Location d'un fonds de commerce

SOMEVAM I.U 160172/S sise Bazina - Oueslatia a loué à la Sté SMTT I.U 1285020/Q sise imm. Jgham Hammam Sousse le fonds de commerce d'unité criblage de sable suite au contrat daté du 4/8/2023, enregistré à la R.F Oueslatia le 30/8/2023 numéro 23300709, quittance n°M0165731.

Annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 25/01/2024.

2024S00112FCCC3

Location d'un fonds de commerce

AZAYATEEN I.U 1421838/Q, sise imm. Jgham Hammam Sousse a loué à la sté MARWA COLLECTE I.U 125746/F, sise résidence Elhouda - Hergla le fonds de commerce d'huilerie à Awled Bellil KAIROUAN suite contrat daté le 27/08/2023, enregistré à la R.F mansoura KAIROUAN le 4/12/2023 numéro 23305550, quittance n°M091049 pour une période de 20 ans.

Annonce publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 25/01/2024.

2024S00113FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant un acte sous seing privé en date du 31/10/2023 enregistré à la recette des finances de Tunis sous le numéro 23305393 Quittance n°M080494 Mr Mohammed Ben Ameur Ben Ali Khemiri titulaire de la CIN n°00506875 et un identifiant unique n°0179023R loue un fonds de commerce gérance libre sis au 5 Rue Arbi Kabadi Omrane Tunis 1005 dont la surface est de 313m carrés pour deux ans renouvelables à partir du 1/11/2023 au 31/10/2025 à Mr Wissem Ben Hamouda Ben Abdeselem Hajri titulaire de la CIN n°09799475 et un identifiant unique n°1844473F pour exercer l'activité mécanique générale des voitures. Tout en indiquant cet avis a été publié au journal La Presse du 16 janvier 2024.

2024400143FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P., enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac le 3/01/2024 sous le n° 24300049 quittance n°M000529. La société Entreprise de restauration tunisienne fraîche et rapide, ayant le M.F. 1648955Z a loué à la société Le plaisir culinaire en cours de constitution la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour le commerce des pains et des gâteaux en détails sis au bloc K résidence Laguna Square Les Berges du Lac 1053 La Marsa.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 janvier 2024.

2024400145FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. signé le 30/12/2023 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 3/01/2024 enregistrement n°2430050 quittance n°M000747.

La société «"Y.E.S"», ayant le M.F. 1050203V, a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Sidi Ghomrassin Tawrit Houmet Souk Jerba, destiné pour le commerce de fabrication et la vente des prêt à porter à Oubayda bent Salem ben Mohamed ben Sliman titulaire C.I.N n°05711321.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 27 janvier 2024.

2024400166FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 19/12/2023 et enregistré à la recette des finances Mourouj le 22/01/2024 quittance n°M008223 enregistrement n°24300390. La société Optical Business Company représentée par son représentant légal le gérant Mr. Issam ben Al Assoued titulaire de la CIN 04776330 son M.F. 1045354BAM a loué à la société Optilux et Cie en cours de constitution représentée par son gérant Mr. Issam ben Al Assoued titulaire de la CIN 04776330 tout le fonds de commerce sis au 5 rue Mourouj 1 Ben Arous destiné pour exercer l'activité de vente de lunettes médicales et de lunettes de soleil.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 27 janvier 2024.

2024400167FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location légalisé en date du 9/01/2024 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24/01/2024 sous le n°2430045, quittance n°M005974. Madame Al-Aqila Bint Abdallah Al Misbehi, résidante à la cité Chouda Ghomrasen titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03421407 a loué à la Société Albacha Malfouf, dont le gérant est Hassen bin Muhammad bin Al-Bashir Lamari, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06531139, résidant au Ksar Mrabtin, Ghomrassen. La totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels et corporels qui lui appartient et exploité à tous types de commerce, sis au n°21, Avenue de la Liberté, Tunis.

Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" (vendredi 26/01/2024).

2024400171FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndicat de

La Résidence "PRESTIGIA"

Constitution de Syndicat des Propriétaires de "PRESTIGIA" et ce en vertu de l'assemblée générale des propriétaires qui a eu lieu le 3 juin 2023, et selon le procès-verbal extraordinaires enregistré le 22 Août 2023 Quittance n°M101759, n°23705172, il a été décidé la constitution de syndicat des propriétaires de la résidence PRESTIGIA comme suit :

- Président : Mr Fahd Obaya
- Vice président : Mr Sami El Housaini
- Trésorier : Mr Talel el Gharbi
- Aide Trésorier : Mr Amara Tborski.

Membres :

- Mm Karima Ajili
- Mm Olfa Makadich
- Mr Kamel Chawech

Résidence : PRESTIGIA.

2024T00075APSF1

Avis

Nom : L'Association des Amoureux du Complexe Culturel Sidi Ali Ben Oun.

Objet : Développement Culturel.

Objectifs :

Elle vise à :

1. Développer la culture dans la région, la mettre en valeur et promettre le tourisme interne et contribuer à la préservation du patrimoine patrimonial et le mieux présenter.

2. Contribuer à orienter et conseiller les jeunes dans le domaine culturel.

3. Participer aux festivals et aux événements culturels.

4. Faire des activités culturelles et récréatives.

Adresse : complexe culturel Sidi Ali Ben Aoun 9210.

Comité :

1. Présidente : Bekri Elfehma.

2. Trésorier : Slimani Elboussairi.

3. Secrétaire générale : Mnassri Dorsaf.

2024T00076APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le domaine de

L'agriculture et de la pèche

Suite à la décision de Monsieur le délégué de oued Mliz gouvernorat Jendouba le 8/01/2024 sous le numéro d'ordre 0006.

Il a été constitué le groupement d'EL HANA

Siège social : Hkim Sud oued Mliz Jendouba

Présidente : Bouzazi Chadlia.

Objectifs :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

2- Contribuer à l'encadrement de ses adhérents et les orienter vers l'utilisation des meilleurs techniques dans le domaine de l'agriculture et de la pèche en vue d'augmenter la productivité de leurs exploitations et le développement des systèmes d'irrigation et des techniques d'élevage.

3- Assistance des structures concernées pour le développement du secteur agricole.

4- Etablir des liens de coopération et d'expérience dans le domaine agricole avec des organismes et structures locaux et étrangères.

5- Faire d'une façon générale tout ce qu'il faut pour le bien des adhérents.

2024R00211APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche

Suite à la décision de Monsieur le délégué de Jendouba le 11/12/2023 sous le numéro d'ordre 1729/5

Il a été constitué le groupement de L'ait de l'espoir

Siège social : Essaidia 3 Jendouba

Président : Mr Bouslimi Bechir

Objectif :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

2- Contribuer à l'encadrement de ses adhérents et les orienter vers l'utilisation des meilleurs techniques dans le domaine de l'agriculture et de la pèche en vue d'augmenter la productivité de leurs exploitations et le développement des systèmes d'irrigation et des techniques d'élevage.

3- Assistance des structures concernées pour le développement du secteur agricole.

4- Etablir des liens de coopération et d'expérience dans le domaine agricole avec des organismes et structures locaux et étrangères.

5- Faire d'une façon générale tout ce qu'il faut pour le bien des adhérents.

2024R00212APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole (Al Mamoura)

Suivant la décision rendue par le gouverneur de Kébili le 15/12/2023 sous n°57 et procès-verbal de l'assemblée générale enregistré à la Recette des Finances de Douz le 22/01/2024 sous le n°24800183 quittance M0004506, il a été décidé la constitution d'un Groupement de Développement Agricole (Al Mamoura) Kébili :

- Adresse : Al Mamoura Nouil DOUZ Kébili

- Président : Mousbeh ben Khalifa ben Abed el Hafidh

- Trésorier : Salem ben Ali el Kaousse

- Membre : Mosbah ben Mouhamed ben Abed el Hafidh.

2024R00223APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Mines de Lutte contre le Cancer de Metlaoui

Sujet : Social, caritatif.

Objectifs :

- Contribuer à la sensibilisation des membres de la société à la santé pour prévenir cette maladie.

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au bénéfice des nécessiteux et des malades du cancer.

- Mettre en relation les associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Comité :

Belkacem El Dali : Président de l'Association

Olfa Brahmi : Secrétaire générale

Nabil Messi : Trésorier

Dépôt N° : 6026 du 10 Août 2023.

2024X00106APSF1

Constitution d'une association scientifique

Nom : (TUNISIAN SOCIETY OF BARIATRIC SURGERY) Association Tunisienne de Chirurgie Bariatrique.

Objet : Scientifique

Siège : Maison Du Médecin, Rue Salah El Mehdi (ex Rue de Malaga), 2092, El Manar 2

Objectifs :

- Œuvrer à réunir et rassembler les médecins spécialisés dans le domaine de l'obésité et la chirurgie bariatrique

- Participer à développer la chirurgie bariatrique

- Organiser des événements scientifiques et des échanges d'expérience dans le domaine de la chirurgie bariatrique

- Participer à la formation continue et la recherche scientifique dans le domaine de la chirurgie bariatrique

- Collaborer et lier des relations avec les associations similaires à l'intérieur et dans les pays ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Le bureau :

Président : Hatem Jabbes

Secrétaire général : Ahmed Saidani

Trésorier : Mohamed Sofiene Ayadi.

2024400150APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Haifa 1»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 15 Mars 2023 constaté par l'huissier notaire Mr Bassem Kebir enregistré à la recette des finances Ariana sous le numéro 919, la quittance n°6990 du 21/3/2023. Le syndic des copropriétaires de la résidence Haifa1 sise à l'Avenue Arabie Saoudi Ain Zaghouan Nord 2046 a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Haifa1 et élu Mme Narimen Gouadria, Mr Aymen Jeribi et Mme Sihem Chebbi membres de syndic.

2024R00205APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Hela»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 26 Mars 2023 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le numéro 23703996, la quittance n°65964 du 31/5/2023. Le syndic des copropriétaires de la résidence Hela sise à Ain Zaghouan a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mr Sofiene Kelmami en qualité de président de syndic de la résidence Hela.

2024R00206APSF2

REPUBLIQUE TUNISIENNE

CLUB SPORTIF SFAXIEN

Siège social sis à Route nouveau port de pêche BP 297 Sfax 3018

Matricule Fiscal : 538406 DNP 000

Suite à l'Assemblée Générale Elective du Comité Directeur du Club Sportif Sfaxien tenue le 20 janvier 2024, et en vertu du procès-verbal de la réunion tenue en date du 24 janvier 2024 et enregistré à la Recette des finances de Sfax le 26 janvier 2024 sous le numéro 24700422, récépissé numéro M011214, la répartition des tâches au Bureau Directeur du Club Sportif Sfaxien a été faite comme suit :

- Abdelaziz Makhloufi : Président

- Hassen Chaabene : Vice-président

- Chokri Smaoui : Secrétaire Général

- Rafik Ben Arab : Trésorier et assistant du Vice-président chargé de l'administration et la gouvernance.

- Mohamed Ali Toumi : Vice-président chargé de l'administration et la gouvernance.

- Mohamed Khlif : Vice-président chargé du développement

- Mahdi Ghribi : Secrétaire Général Adjoint

- Nejah Tmar : Vice-président chargé des affaires sportives

- Mourad Jrad : Membre

- Jawhar Ladhar : Porte-parole.

2024X00111APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères d'un fonds de commerce

Etude Maître Houcine Abdennebi

Huissier De Justice

186 Av Habib Bourguiba Gabès

Tél : 75271943

Le créancier saisissant :

Banque Tunisienne de solidarité BTS BANK STE S.A - RC : B1162831997 à Tunis en la personne de son représentant légal le siège social est sis au 56 Avenue Mohamed 5 - Tunis 1002 à son agence Gabès.

Le débiteur saisi :

Saida Abdouli, commerçante laboratoire de photographie et d'imagerie solaire n° MF 1050587/H sis à l'Avenue Omar Ibn Al-khattab Zrig Gabès.

Vente sur la base de jugement commercial du tribunal de 1ère instance de Gabès du 16/12/2019 n° 1279

Le fonds de commerce destiné à la vente :

Le fonds de commerce s'agit d'un laboratoire de photographie et d'imagerie solaire dont la surface de 110 m². L'adresse à l'Avenue Omar Ibn AL-khatab Zrig Gabès.

Le fonds de commerce constitue tous les biens mobiliers affectés à l'exercice de son activité et tous autres biens nécessaires à l'exploitation du fonds tels que l'enseigne le nom commercial.

Le droit au bail, le matériel, l'outillage, les marchandises et tous les autres éléments incorporels.

Mise à prix : la mise à prix du fonds de commerce est fixée à (21.518.000)

La date de la vente : la vente aux enchères est fixée au jeudi 22/02/2024 à 10 h du matin à l'adresse du fonds de commerce à l'Avenue Omar Ibn Al-khattab Zrig Gabès.

La personne intéressée peut visiter le lieu chaque jour aux honoraires administratifs.

Et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Houcine Abdennebi l'huissier poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé dans son bureau.

Conditions de participation aux enchères : il faut cosigner 10% de la mise à prix avec un chèque certifié.

2024R00197VEPA1

Vente aux enchères d'un fonds de commerce

Etude Maître Houcine Abdennebi

Huissier de Justice

186 Av Habib Bourguiba Gabès

Tél : 75271943

Le créancier saisissant :

Caisse Nationale de Sécurité Sociale en la personne de son représentant légal le siège social est sis au 49 Avenue Taieb M'hiri 1002 Tunis à son Bureau régional Gabès.

Le débiteur saisi :

Mustapha ben Salah, commerçant, café aziz sis à l'Avenue de l'Environnement Gabès.

Vente sur la base de jugement civil du tribunal de 1ère instance de Gabès du 18/01/2016 n°6466.

Le fonds de commerce destiné à la vente :

Le fonds de commerce s'agit d'un Café dont la surface de 40 m².

L'adresse à l'Avenue de l'Environnement Gabès.

Le fonds de commerce constitue tous les biens mobiliers affectés à l'exercice de son activité et tous autres biens nécessaires à l'exploitation du fonds tels que l'enseigne le nom commercial.

Le droit au bail, le matériel, l'outillage, les marchandises et tous les autres éléments incorporels.

Mise à prix : la mise à prix du fonds de commerce est fixée à (10.469.000)

La date de la vente : la date de la vente aux enchères et fixée au lundi 26/02/2024 à 10 h du matin à l'adresse du fonds de commerce à l'Avenue de l'Environnement Gabès.

La personne intéressée peut visiter le lieu chaque jours aux honoraires administratifs.

Et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Houcine Abdennebi l'huissier poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé dans son bureau.

Conditions de participation aux enchères : il faut cosigner 10% de la mise à prix avec un chèque certifié.

2024R00198VEPA1

Vente aux enchères d'un fonds de commerce

Etude Maître Houcine Abdennebi

Huissier de Justice

186 Av Habib Bourguiba Gabès

Tél : 75271943

Le créancier saisissant :

Abderrahmane ben Sgaier Ibn Fallah commerçant - RC : A1165301997 à Tunis résident 82 rue elbilara elhafsia Tunis.

Le débiteur saisi :

Chokri ben Chaaban Ben Habib Fallah, commerçant Vente des vêtements sis à l'Avenue Habib Bourguiba 383 jara Gabès.

Vente sur la base de jugement du tribunal de 1ère instance de Gabès du 8/02/2021 n°1338

Le fonds de commerce destiné à la vente :

Le fonds de commerce s'agit d'une vente des vêtements dont la surface de 21 m².

L'adresse à l'Avenue Habib Bourguiba 383 jara Gabès

Le fonds de commerce constitue tous les biens mobiliers affectés à l'exercice de son activité et tous autres biens nécessaires à l'exploitation du fonds tels que l'enseigne le nom commercial.

Le droit au bail, le matériel, l'outillage, les marchandises et tous les autres éléments incorporels.

Mise à prix : la mise à prix du fonds de commerce est fixée à (12.000.000)

La date de la vente : la vente aux enchères est fixée au Mercredi 21/02/2024 à 10 h du matin à l'adresse du fonds de commerce à l'Avenue Habib Bourguiba 383 jara Gabès.

La personne intéressée peut visiter le lieu chaque jours aux honoraires administratifs.

Et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Houcine Abdennebi l'huissier poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé dans son bureau.

Conditions de participation aux enchères : Il faut cosigner 10% de la mise à prix avec un chèque certifié.

2024R00199VEPA1

Adjudication suite à une surenchère

Le Surenchérisseur : Maître Chokki Ahmed avocat à la cour de cassation demeurant à l'Avenue Mongi Slim le Kef Matricule fiscal 378284 W/A/P/000 agissant pour le compte d'Amen Bank, en la personne de son représentant légal dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V - immatriculée auprès de RNE n°0000221M (RC n°B1760411996), faisant élection de domicile au bureau de maître Ahmed Chokki Avocat auprès de la cour de cassation sis à rue Mongi Slim le Kef.

L'Adjudicataire : Maître Leila Ouni Avocat à la cour de cassation sise au 2 Avenue Mongi Selim au Kef matricule Fiscal R/764059 agissant pour le compte de Nassereddine Mouelhhi Retrait à l'avenue Salah Majeed le Kef.

L'Adjudicataire lui-même : Nassereddine Mouelhhi Retrait à l'avenue Salah Majeed le Kef.

Le Poursuivant : Nassereddine Mouelhhi Retrait à l'avenue Salah Majeed le Kef.

Le Poursuivie : Amen Bank, en la personne de son représentant légal dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V - immatriculée auprès de Registre National des Entreprises sous le n°0000221M (registre de commerce n°B1760411996)

Le créancier : Banque de Tunisie, en la personne de son représentant légal (registre de commerce sous le n°B1105941996 dont le siège sis à l'Avenue de la Turquie 1001 Tunis.

L'immeuble saisi : tout l'immeuble objet du titre foncier 10876 le Kef situe au centre ville d'une superficie de 127 m² et qui contient deux niveaux.

1/ rez-de-chaussée une partie rénovée occupée par l'agence de l'agence de l'Amen Bank et un studio comportant un espace salle d'eau et petite cuisine.

2/ premier étage : se compose de deux parties un studio rénové comportant un salon une cuisine une salle d'eau et une chambre à coucher avec balcon.

Un autre studio comportant un séjour une cuisine et une salle d'eau.

La mise à prix : après surenchère le prix est fixé à la somme de deux cent cinquante et un mille et cinq cents dinars (251.500.000 d)

Date et lieux d'Adjudication : le 4/3/2024 à partir de 9 h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance du Kef au palais de justice du dit lieu;

Observation : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 8 h du matin à 18h pendant les heures de travail.

Consultation du cahier des charges : Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal et au cabinet de l'avocat poursuivant de même ainsi la surenchère au cabinet de l'avocat surenchérisseur.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui ont consigné le un tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur.

2024R00215VEPA1

Vente aux enchères publiques

Villa propriétaire inscrite au service des Biens Immobiliers

Titre foncier 13424.k

- Déterminer le bien évalué à vendre : Villa propriétaire immatriculée à l'administration foncière de Kairouan, thème immobilier 13424 Kairouan, situé 04 rue Yougoslavie parcellement Echaffra cité Elmansoura Kairouan, de surface générale 331 m² de 164.80 m² couverte avec 03 chambres, un salon, une complexe sanitaire, une cuisine, un garage avec des escaliers

- Détermination des propriétaires : C'est une villa commune entre Madame Ben Amour Fawzia Bent Mohamed fonctionnaire, située au 06 rue Hayfa Kairouan et Monsieur Filali Mongi ben Salem, infirmier, rue Yougoslavie, partiellement Echaffra cité Elmansoura Kairouan.

Prix initial de vente : deux cents seize mille cinq cents dinars (216.500dt).

Date d'audience et lieu de vente : lundi 4 mars 2024 à 9h du matin au tribunal de première instance Kairouan.

Visite et observation de l'immeuble : tous les jours de la semaine à l'adresse de la villa rue Yougoslavie parcellement Echaffra cité Elmansoura Kairouan

Maître concernant de la poursuite : Mr Chaibi Mohamed Hossni, avocat à la cour de cassation, rue 02 mars 1934 Kairouan.

2024S00106VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : Abdelkader Ben Salem dit Amor Himit, journalier, résident 62 Rue des Byzantins cité Okba-Route de Haffouz Kairouan.

Partie saisie :

1) Rafika Bent Salem dit Amor Himrit sans profession

2) son frère Hédi, journalier

3) son frère Mounir, journalier, tous les trois résidents Rue Ali Ouarrad El Manssourah Kairouan

4) Mokhtar Ben Férid Essafi, journalier.

5) son frère Maher, journalier, tous les deux résidents 394 Rue Abou Moslem Khourassani cité Ennasr Route de Haffouz Kairouan.

6) Abderrahim Ben Ali Himrit, journalier résident à la Rue du Danemark-Kairouan.

Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés de la cour de cassation Rue Chebbi Kairouan.

Immeuble objet de la poursuite : immeuble objet du titre foncier n°59600 Kairouan dénommé «HIMRIT» composé de la parcelle n°210 du plan de partage du titre 3392 Kairouan superficie 298 m². Il est sis à la Rue Ali Ourrak cité El Mansourah Kairouan ouvrant au nord. Il est composé d'un rez-de-chaussée composé de deux logements dont l'un comporte un garage ouvrant au nord et de deux logements au premier étage. L'immeuble est limité au sud par Ahmed Sassi et Mohamed Laayouni à l'est Ali Mtiri au nord Ali Ouarrak à l'ouest par Abdelaziz Jriou.

Mise à prix : 215.670,000 Dinars selon l'estimation de l'expertise rédigée par l'expert en bâtiment Abderrazak Trad en date du 13/7/2020 suivant l'ordonnance sur requête n°95411 en date du 6/3/2020 du président du tribunal de première instance de Kairouan.

Date de l'adjudication : La vente se tiendra à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le lundi 26/02/2024 à partir de 9 h du matin.

Visite : Il est possible de visiter l'immeuble objet de la poursuite à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat chargé de la poursuite.

2024S00107VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'immeuble sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Ben Rhouma Habib Ben Taib - professeur en sport, Retraité - demeurant à l'Avenue Hédi Chaker Ksour Essef.

Partie saisie : Ben Rhouma Zied Ben Habib - ouvrier- demeurant à l'Avenue Hédi Chaker Ksour Essef.

Avocat poursuivant : Maître Jamali Mohamed- Avocat à la cour de cassation demeurant à Mahdia avenue Béchir Sfar - Titulaire de matricule fiscal 0353251/D/000.

Immeuble saisi : La propriété revenant à la partie saisie. Elle est à usage d'habitation, d'une superficie totale de 194 m², située sur une route ramifiée de l'avenue Habib Bourguiba salakta - ksour Essef, limitée à l'est : les héritiers de Mustafa Zaraa, à l'ouest : les héritiers de Mohamed Tahar Zaraa, au Nord : Mohamed et Habib Zaraa, et au Sud : Une route d'où l'entrée.

L'habitation comporte une chambre, une cuisine, une salle de bain et toilette, un jardin, un puit avec quelques aménagements faits récemment comme l'indiquent les travaux de l'expert désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n°3853/2023 datée le 31/8/2023.

Mise à prix : Est Fixée à quatre vingt sept mille et trois cent dinars (87.300.000) par l'expert Nouredine Bayoud en vertu de l'ordonnance sur requête n°3853/2023 délivrée par Monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 31/8/2023.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi 26/02/2024 à partir de 9H par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h.

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivant Maître Jamali Mohamed.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne, et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par l'intermédiaire d'avocat.

2024S00119VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 26/02/2024 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Kairouan à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Ayedi Zouhaier Ben Ali, demeurant à la rue Habib Thameur - Kairouan.

Poursuivi : Messii Ben Jilani Romdhani, demeurant à l'avenue de la Liberté - Bouhajla.

Immeuble à vendre : 250 parts indivises objet du titre foncier n°4253 Kairouan surnommé (INES 17) sis à Bouhajla Kairouan d'une superficie de 11860 m².

Prix d'ouverture : Trente mille dinars en ajoutant les frais évalué à l'audience du 26/02/2024.

Possibilité de visiter le lieu chaque jour de 9h à 17h pour plus de renseignement, contacter le dit ou l'étude de l'avocat poursuivant maître Ayedi Khaled demeurant à la rue Habib Thameur - Kairouan.

2024S00121VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1237A, sise à l'avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : 1/ Fathi ben Mohamed Khmekhem, titulaire de la CIN 01061891 gérant de société sis à Rue Yesmin n°60 sakiet eddaier Sfax.

2/ Chahrazed Bent Ahmed Grati, épouse Khmekhem titulaire de la CIN 01060080 sis à Rue yesmin n°60 sakiet eddaier Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 26/02/2024 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax à la vente de :

1/ La totalité d'un terrain de 408 m², faisant l'objet d'un titre foncier n°67701 dénommé «sakia» sis à la route de Mahdia km6 propriété par la moitié et dans l'indivision de Fathi Khmekhem et de Chahrazed Bent Ahmed Grati épouse Khmekhem sur lequel est construit une habitation et un garage de 177m².

2/ La totalité d'un terrain de 6974m², contenant des plantations faisant l'objet d'un titre foncier n°73149 dénommé «saada» route sis à la route saltnia km14 propriété de Fathi Khmekhem.

3/ Totalité d'un terrain de 1529m², contenant des murs sans toit, faisant l'objet d'un titre foncier n°75909 dénommé «arafet» sis à la route Gremda km11 propriété de Fathi Khmekhem.

Mise à prix :

1/ Le prix de l'immeuble saisi faisant l'objet d'un titre foncier n°67701 dénommé «sakia» est fixé à cent vingt trois mille neuf cent soixante dinars (123.960, 000D)

2/ Le prix de l'immeuble saisi faisant l'objet d'un titre foncier n°73149 «saada» est fixé à cent vingt six mille dinars (126.000.000D).

3/ Le prix de l'immeuble saisi faisant l'objet d'un titre foncier n°75909 «arafet» est fixé à soixante treize mille deux cent dinars (73.200.000 D) et ce après réduction du prix initial de 40 % en exécution du jugement préparatif en date du 8/01/2024 auquel s'ajoutent les frais fixés par le tribunal et qui se sont élevés à quatre mille deux cent trente trois dinars 268 millimes (4233.268D) auxquels s'ajouteront les frais complémentaires qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2, sis à la route de Gabès où se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2024X00104VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Esma Takwallah Khouja

Avocate à la cour de cassation,

Avenue Aboulkacem Echebbi - Imm. Alyssa centre 3ème Etage, Bur.B305, Sfax

Créanciers poursuivants :

1) Zohra Sayah, femme au foyer, demeurant à cité thyna, n°754 route de Gabès Sfax

2) Mouna Ben Salem, étudiante.

3) Mohamed Ben Salem. Etudiant.

Leurs domiciles élus bureau Maître Esma Takwallah Khouja Avenue Aboulkacem Echebbi - Imm. Alyssa centre 3ème Etage, Bur.B305, Sfax.

Débiteur saisi :

Mohamed Ben Salem, CIN 011037614, domicile élu cabinet maître Elhabib Elgargouri; sis à rue haffouz, immeuble elintilaka, escalier A 1er étage n°4 Sfax et à société Henkel Extra Colle route de Gabès km3 Sfax.

Avocate poursuivante :

Maître Esma Takwallah Khouja, Avocate à la cour de cassation, Avenue Aboulkacem Echebbi complexe Alyssa centre 3ème étage, Bur. B305, Sfax.

Description de l'immeuble saisi :

immeuble faisant objet du titre Foncier 109216 Sfax dénommé «MOUNA» consistant en un logement social, sis à la cité de Thyna route de Gabes km 9 Sfax au bord nord de la route Sidi Salem, il mesure 10,68 m du cote sud-nord, 8,15 m du coté est ouest, et d'une superficie totale de 87 m², contient un hall, un couloir, deux chambres, une salle de bain et une cuisine avec un étage sous plafond couvrant la même surface que le rez-de-chaussée il est clôturé en briques et contient 14 piliers en béton. L'immeuble est délimité du nord par la route Sidi Salem, de l'est par une rue publique, du sud Moncef Ben Hssan, de l'ouest Habib Hlioui.

Les charges : l'immeuble est grevé d'une hypothèque à hauteur de 12.538,000 D inscrite le 7/6/2011 au profit de la banque de l'habitat n°7375 (2011/03)

Mise à prix : Soixante et onze mille dinars (71.000,000D) selon l'experte Lobna Mseddi désignée par ordonnance sur requête n°16794 le 15/12/2023 en sus des honoraires, frais et dépenses.

Audience et tribunal de l'Adjudication :

L'adjudication aura lieu par-devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de SFAX 2, sis à la zone 3,4 rue Ahmed Aloulou Sfax, le mercredi 28 février 2024 (28/2/2024) à partir de 9h du matin, affaire enrôlée sous le n°1662

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigner le tiers du prix d'ouverture et pour les étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées.

NB : La visite aura lieu tous les jours aux horaires administratifs. Pour d'autres renseignements, contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où se trouve déposé le cahier des charges, ainsi que le bureau de Maître Esma Takwallah Khouja, avenue Aboulkacem Echebbi-Imm. Alyssa centre 3ème Etage, Bur B305 - Sfax.

2024X00112VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Hbiba Bent Salem Ben Sadok Mdallel épouse Abderrazak Sahli, C.I.N. n°00888937, demeurant Sabbalet Mornag - Ben Arous, son domicile élu au cabinet de Maître Badii Bouzekri Avocat- sis 67 Avenue Alain Savary 3ème étage cité jardin Belvédère Tunis. En sa qualité de caution hypothécaire de la société Groupe Sahli Fashion, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

L'Immeuble se situé à la rue Fatma Ezzahra venant de la route régionale n°35 reliant Mornag à Ben Arous, gouvernorat de Ben Arous.

Il s'agit d'une parcelle dans l'indivision mais délimitée en partie par une clôture en briques, elle est d'une superficie de 304 m² objet du titre foncier n°5057 Ben Arous dénommé «Saiida» d'une superficie globale de 2485 m².

Il s'agit de la parcelle n°300 du plan d'aménagement de Ben Arous arrondissement «A».

Le terrain a été annexé à la villa propriété de l'époux de la défenderesse, la parcelle a été exploitée pour l'extension du jardin. On trouve des arbustes et elle est clôturée en partie par une clôture en briques du coté sud et du coté ouest par la rue Fatma Azzahra.

L'immeuble ne contient aucun équipement la défenderesse exploite l'immeuble pour l'extension de sa maison qui se situe à la rue du «Médina».

Mise à prix :

Cent cinquante cinq mille neuf cent soixante quatre Dinars et 160 Millimes (155.964,160) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le jeudi 29 février 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024400156VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146 demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 599896 Nabeul dénommé «Faouzia 271» d'une superficie de 21890m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain agricole sur lequel sont construits des étables et hangars.

Mise à prix : (1.155.876,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (04 Mars 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400158VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F : 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146 demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 559736 Nabeul dénommé «Belhsan» d'une superficie de 4085m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain nu.

Mise à prix : (211.680,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (04 Mars 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400159VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Hichem Hammami titulaire de la CIN numéro 01833996 (Identifiant unique 0250613Q) demeurant à Rue Abou Kacem Chebbi Menzel Temime, Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 640706 Nabeul dénommé «Essaida» d'une superficie de 3287m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain agricole sur lequel sont construits trois poulaillers et qui contient quelques arbres fruitiers.

Mise à prix : (519.600,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (04 Mars 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400160VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : La Société du Tourisme Balneaire et Saharien «T.B.S», S.A - M.F n°42887G, ayant domicile à l'hôtel Yasmine Beach Hammamet Sud gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près de la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 542606 Nabeul dénommé «Tourisme Bir Bouregba» d'une superficie de 26766m² sis à la Station Touristique Yasmine Hammamet Sud au niveau du Parc aquatique Carthage Land consistant en un Hôtel Touristique 4**** dénommé «Hôtel Yasmine Beach» réparti en RDC - Mezzanine et 3 étages; le tout constitué de 228 chambres jumelées, 29 Duplex, 18 chambres de luxe junior, et 4 Seniors soit un total de 620 lits. Au sein de l'hôtel sont exploité plusieurs activités commerciales (Artisanat - Fast-food - Restaurant, Café ...) sur une superficie de 5000 m².

Le dit fonds est la propriété du débiteur saisi qui l'a loué à une SARL (M.F. T1318879 K) dénommé société l'investisseur ayant son siège social route touristique El Kantaoui Sousse pour une période du 1er/3/2014 au 31/12/2029 moyennant un loyer annuel de 400.000 DT en vertu d'un contrat de location gérance signé le 10/10/2013 enregistré à la recette des Finances de Hammamet le 3/01/2014 - Reçu M000953 - Enregistrement 14300039.

Mise à prix : (52.711.103,110 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 4 Mars 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400161VEPA1

Vente aux enchères publiques - saisie immobilière

Etude Maître Anissa Tabai

Avocate auprès de la cour de cassation

15 Rue Abedlaziz Mastouri Menzah 9 A Tunis

Tél / Fax : (216) 24240444

E-mail : maître.anissa.tb@gmail.com

Poursuivant : Société DAHMANI TRANSIT, SARL num IU 0046259A

représentée par son gérant Abedlemlak Dahmani, son siége social sis au num 67 rue Om Kalthoum 1001 beb bhar qui ont élu domicile au cabinet de Maître Anissa Tabai Avocat auprès de la cour de cassation sis au n°15 Rue Abedlaziz Mastouri Menzah 9 A Tunis Matricule Fiscal 811993/P.

L'avocat poursuivant : Maître Anissa Tabai Avocat auprès de la cour de cassation sis au n°15 Rue Abedlaziz Mastouri Menzah 9 A Tunis, Matricule Fiscal 811993/P, téléphone 24240444.

Partie saisie : Monsieur Bayrem Ben Hamida Gérant de la société Biomedical, demeurant au n°46 Avenue 7 novembre cité Essallem Boumehel Ben Arous et au n°35 Avenue de l'Indépendance Boumhel El Bassatine.

L'immeuble à vendre : D'après le rapport d'expertise effectué par l'expert judiciaire Monsieur Othmen Elmehri en exécution de quatre ordonnances sur requête, numéro 23429 émanant du Tribunal de première instance de Ben Arous à la date du 16/3/2018, numéro 54147 émanant du Tribunal de première instance de Ben Arous à la date du 10/10/2019, numéro 75896 émanant du Tribunal de première instance de Ben Arous à la date du 16/6/2021, numéro 91291 émanant du Tribunal de première instance de Ben Arous à la date du 7/4/2023, toutes les 156 parts indivises / 115,5 mètres carrés dans la propriété objet du titre foncier numéro 67043 Ben Arous dénommé El Meftah divisé en 566 parts et dont la superficie totale est de 329 mètres carrés, sis au 46 Avenue de la liberté cité Essalem Boumhel est construit une villa constituée d'un rez-de-chaussée et deux étages dont la superficie du premier et d'environ 120 mètres carrés.

Les charges imputées sur les parts à vendre :

- Une hypothèque volontaire concernant la totalité des parts indivises pour un montant de 90.000d.000 à part les intérêts et les frais au profit de la QNB, inscrite sur le titre foncier 67043 Ben Arous à la date du 22/02/2023 (dépôt à Ben Arous, Volume 13/3 numéro 585).

- Une hypothèque volontaire concernant la totalité des parts indivises pour un montant de 50.000d.000 à part les intérêts et les frais au profit de la QNB, inscrite sur le titre foncier 67043 Ben Arous à la date du 11/8/2015 (dépôt à Ben Arous, Volume 15/3 numéro 2891).

- Une hypothèque volontaire concernant la totalité des parts indivises pour un montant de 370195 d.204 à part les intérêts et les frais au bénéficie de la QNB, inscrite sur le titre foncier 67043 Ben Arous à la date du 18/10/2016 (dépôt à Ben Arous, Volume 16/1 numéro 4896).

Mise en demeure tenant lieu de saisie foncière, inscrite auprès de la Direction de la Propriété Foncière de Ben Arous à la date du 4/12/2023 (Volume 2023/2 numéro 5479) à la demande Société DAHMANI TRANSIT, SARL num IU 0046259A représentée par son gérant Abedlemlak Dahmani, son siège social sis au num 67 rue Om Kalthoum 1001 beb bhar qui ont élu domicile au cabinet de Maître Anissa TABAI Avocat auprès de la cour de cassation sis au n°15 Rue Abedlaziz Mastouri Menzah 9 A Tunis Matricule Fiscal 811993/P.

Mise à prix : Elle est fixée pour les 156 parts indivises saisies de la propriété objet du titre foncier numéro 67043 Ben Arous à deux cent quatre vingt quatre mille cinquante cinq dinars cent vingt millimes 284055d120, majorée des honoraires et frais légaux qui seront fixés le jour de l'audience.

Date de la vente : Le jeudi 7 Mars 2024 à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous et ce à partir de 9h du matin.

Observations :

- Possibilité de visiter les lieux tous les jours selon l'horaire administratif.

- Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance de Ben Arous ou l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour les non-Tunisiens une autorisation de Monsieur le gouverneur est requise pour participer aux enchères.

2024400165VEPA1

Avis aux créanciers

Remplacement du syndic de faillite feu Youssef Ennouri

Par l'expert Nizar Alouini

SOCIETE MEDIA SALE

Zone Industrielle Charguia 2 Tunis

MF : 0605287S/A/M/000

Redressement judiciaire n°351

La Chambre Réunie du Tribunal de 1ère Instance de Tunis en date du 10 Janvier 2024 sous la présidence de Madame Radhia Montassar 1ère Vice Présidente du Tribunal de 1ère instance de Tunis et des membres Juges Madame Ghaya Belkhouja et Madame Nesrine Ben Hfayedh ont décidé le remplacement du syndic de faillite feu Youssef Ennouri par Monsieur Nizar Alouini (dont le cabinet est sis au 18, rue Ibn Koutaïba 2037 El Menzah 7 Tunis tél : 71 232 112 fax : 71 750 827) syndic de faillite de la société et lui ordonne la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi qu'au secrétariat du Tribunal d'inclure son contenu au Registre National de la société en faillite.

2024T00080VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°36949 émanant du tribunal de première instance de Jendouba en date du 17/01/2024 le liquidateur

Souli Habib ben Mustapha syndic et administrateur judiciaire expert judiciaire en comptabilité dont l'adresse de son cabinet sis à la rue Habib Thameur à coté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi Jendouba 8100 numéro de portable 98444391 est nommé en qualité de liquidateur des biens successoraux de feux Tarkhani Mohamed ben Allala ben Chalbi pour procéder à leur inventaire à leur gestion et à leur partage sous supervision de juge commissaire des opérations de liquidation.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2024R00191VEPA2

Décision de faillite

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Kebili le 13 décembre 2023 dans l'affaire n°11, il a été décidé de prononcer la faillite de la société BAZMI DATTES SOBADAT ayant son siège social à Bazma Kebili et son Identifiant unique n°B128961998 et immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro B262GAM000, de la date de cessation des paiements le 11/7/2009. Madame Amira Ouerghi juge auprès du Tribunal de Première Instance de Kebili est désigné juge commissaire et Monsieur Arafet Hamida syndic de faillite. Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers sont tenus de produire et justifier leurs créances dans un bordereau indicatif signé par le créancier à l'adresse du syndic de faillite; cité planning familial Kebili Tél : 98280371 et ce dans le délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R00210VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'un hôtel

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 22 janvier 2024 affaire n°5178/35 le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 01 mars 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00115VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 22 janvier 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongée au 01 mars 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00116VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L

Siège social : Boulevard 14 janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse I en date du 22 janvier 2024 affaire n°225/26, le commissaire à l'exécution Mr Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongée au 01 mars 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00117VEPA2

(Conformément aux articles 466 et 467 et 468 du code des procédures civiles et commerciales)

Ouverture de procédure de distribution

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre du règlement des ordres et des distributions Affaire n°148

En vertu de la décision de Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 20/12/2023 dans l'affaire de distribution n°148 Suite à la requête de distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE» ayant son siège à Sousse, Rue d'Algérie, agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale ayant domicile à sa succursale d'Hammam Sousse, et les pièces jointes et en

particulier des attestations de versement des deniers n°B2001254 A et n° 2000647 K en date du 11/5/2023 reçus n°M036996 et n°M019791 en date respectivement du 26/11/2020 et du 26/10/2020 en vertu des ordonnances sur requête du président du tribunal de première instance de Sousse 2 n°54435 en date du 18/11/2020 et n°52016 en date du 18/6/2020 et qui ont attestés la consignation la somme de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-neuf dinars et huit cent millimes (26.789,800 d) qui correspond au produit de la vente des biens meubles revenant à la société POPS de conversion de papiers et cartons, titulaire de l'identifiant unique N°0028376 C, ayant son siège à la Zone industrielle d'Akouda- Sousse et ce en vertu du PV de vente judiciaire aux enchères dressées par huissier notaire maître Hend Marmouri en date du 03/02/2020 n°8086-8089-8091-8093-8095-8097-8099-8100-8103-8104-8105-80108.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution des deniers sus mentionnés.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit au greffe du tribunal cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024S00118VEPA2

Appel d'offres n°2

Sans détermination de la mise à prix

Pour la cession de la Société Elbene Industrie

De façon globale à autrui

SA. Au capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N°d'affiliation à la CNSS : 50137/85

S S : Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu d'une décision du Tribunal de première instance de Sousse 01 en date du 22/01/2024, il a été décidé la prolongation des délais de réception des offres relatives à la cession de la société ELBENE INDUSTRIE d'une façon globale à autrui et l'assignation à l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled d'effectuer les annonces légales au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en arabe et dans l'un des sites électroniques spécialisés et la réception des offres dans un délai limite au 01 Mars 2024, le contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled informe les intéressés par l'acquisition dudit établissement à son état de tous les côtés et sans détermination de la mise à prix, qu'ils peuvent le contacter à son adresse (IMMEUBLE EL AHMADIA 04 1er étage Bureau n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse n° du portable 98401023 Tél et fax : 73217330) pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400,000 et pour fixer un rendez-vous pour la visite de l'établissement.

Les offres doivent être adressées au contôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse sus-indiquée à travers la poste par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offre relatif

A l'achat de "la société ELBENE INDUSTRIE Ex TUNISIE LAIT"

Le denier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 01 Mars 2024.

2024S00120VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution

Tribunal de première instance de Sfax

Affaire n°666

En vertu de la décision émanant du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax en date du 23/01/2024, ordonnant l'ouverture des procédures de distribution des sommes consignées à la caisse des dépôts et consignations de la République Tunisienne sous les numéros :

- M000560 datée du 5/01/2022 d'un montant de 160.560, 470 dinars

- M038580 datée du 26/9/2019 d'un montant de 158.356, 237 dinars

- M038584 datée du 26/9/2019 d'un montant de 18.586, 293 dinars

Suite à la demande de distribution effectuée par l'UBCI par l'assistance de Maître Imed Mseddi son avocat à l'encontre de la société CMCO et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête pour consignation du prix de vente de l'immeuble objet du titre foncier n°18513.

En vertu de l'article 476 CPCC «tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit produire dans les 30 jours qui suivent la publication prévue par l'article 466 ses titres de créance au greffe du tribunal conformément à l'article 468 qui prévoit : «tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les insertion et sommation prévus aux deux articles précédents». Cette annonce a été rédigée selon les dispositions des articles 466 et 467 CPC.

2024X00107VEPA2

Décision de remplacement d'un syndic de faillite sur la société

Othman Kamel et sont fils

En vertu de la décision délivrée le 21/6/2022 par le tribunal de Première Instance de Tunis concernant le dossier 588, il a été nommé Maître Ezzeddine Anis, syndic de faillite sur

la société «Othman Kamel et sont fils» en remplacent de Maître Blibch Mohamed.

2024400169VEPA2

Décision de remplacement d'un administrateur judiciaire sur la société

Générale de Sécurité SOGAS

En vertu de la décision délivrée le 6/11/2023 par le tribunal Première Instance de Tunis concernant le dossier 580, il a été nommé Maître Ezzeddine Anis, administrateur judiciaire sur la société "Sécurité Générale SOGAS" en remplacent de Maître Hédi Ayari.

2024400170VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUVER GLASS INDUSTRIES

SOCIETE SOTUVER GLASS INDUSTRIES SGI

SA au capital de 68.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Djebel ouest km 21 route de Zaghouan, Bir M'charga, 1111 - Zaghouan

Identifiant Unique RNE N° : 1666003J

Messieurs les actionnaires de la Société SOCIETE SOTUVER GLASS INDUSTRIES SGI, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 27 février 2024 à 10 Heures au siège social sis à la Zone Industrielle djebel ouest km 21 route de Zaghouan, Bir M'charga, 1111 - Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2021 ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice 2021 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

7. Nomination d'un co-commissaire aux comptes de la Société;

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Zone Industrielle djebel ouest km 21 route de Zaghouan, Bir M'charga, 1111 - Zaghouan 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

2024R00192SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUVER GLASS INDUSTRIES

SOCIETE SOTUVER GLASS INDUSTRIES SGI

SA au capital de 68.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Djebel ouest km 21 route de Zaghouan, Bir M'charga, 1111 - Zaghouan

Identifiant Unique RNE N° : 1666003J

Messieurs les actionnaires de la Société SOCIETE SOTUVER GLASS INDUSTRIES SGI, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 février 2024 à 11 Heures au siège social sis à la Zone Industrielle djebel ouest km 21 route de Zaghouan, Bir M'charga, 1111 - Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2022 ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 ;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7. Nomination ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

8. Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

9. Pouvoirs pour formalités;

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Zone Industrielle djebel ouest km 21 route de Zaghouan, Bir M'charga, 1111 - Zaghouan 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

2024R00193SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE IKEL

Société anonyme

Capital social : 8.438.280 dinars

Siège social : Km 11, Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - la Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0001336C

Messieurs, les actionnaires de la société «IKEL» SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 29/02/2024 à 11 h au siège social de la société sise à la route de la Marsa Km - Route de la Marsa - Ain Zaghouan 1053 La Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du crédit contracter par le Directeur Général avec les garanties nécessaires requises;

2. Pouvoirs pour formalités.

2024400151SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

SOCIETE CONTACT TRADE SARL

Capital : 50 000 dinars

Siège social : Résidence Feres Rue El Maghreb El Arabi n°06 Radés

MF : 1543195D

Tous les associés de la société CONTACT TRADE SARL, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 21 Février 2024 à 10h au siège social de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en cause du gérant de la société pour les points suivants

- Ne pas avoir convoqué aucune assemblée générale ordinaire

- Ne pas avoir convoqué aucune assemblée générale extraordinaire

- Ne pas avoir présenté les états financiers de la société

- Ne pas avoir présenté la situation financière de la société

- Ne pas avoir présenté la situation fiscale de la société

- Absence totale de gestion de la société.

- Révocation du gérant et nomination d'un nouveau gérant.

- Conférer au nouveau gérant un pouvoir absolu.

2024R00217SRLB3

Autres sociétés

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Mornag

I.U : 0029896C

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Mornag sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront le mardi 20 février 2024, au siège de la société sis à Ouzra Mornag, respectivement à 10 heures et à 12 heures du matin pour débattre de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2022

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7/ Acceptation de nouveaux adhérents

8/ Election partielle des membres du conseil d'administration

- Les adhérents désirant participer à l'élection des membres du conseil d'administration, sont priés de déposer leurs candidatures au bureau d'ordre de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

- Les documents comptables relatifs à l'exercice 2022 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Transfert du siège social

- Actualisation de la liste des adhérents

- Actualisation de la valeur du capital social.

2024R00208SODB3

SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLES ESSAADA TEBOULBA

Tél. : 73 479 004 - 73 492 914

Fax : 73 492 204

Il est porté à la connaissance des adhérents de la SMBSA ESSAADA que l'assemblée générale ordinaire a été reporté pour le jeudi 15 février 2024 à 09:30 au complexe de la société à Teboulba Rue 23 janvier 5080 suivant l'ordre de jour suivant :

1. Présentation des états financier et moral pour l'exercice 2019-2020

2. Présentation des états et rapports du commissaire aux comptes pour 2019-2020

3. Discussion.

4. Approbation des rapports

5. Quitus des administrateurs pour l'exercice 2019-2020

6. Mise à jour de la liste des adhérentes

7. Réceptions des nouveaux adhérents

8. Nomination du commissaire aux comptes pour 2023-2024 / 2024-2025 et 2025-2026

Il est porté à la connaissance des adhérents que les rapports financiers et moraux et rapport du commissaire aux comptes sont disponibles à l'administration à partir du 7/02/2024.

2024S00105SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Mohamed Fawzi Massoud agissant pour le compte de la Société "SELECT OLIVE.SARL" a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 5 Janvier 2024 sous le N° 367/19 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé

en 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la zone industrielle Ksour Essef délégation Ksour Essef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia ou au siège de délégation de Ksour Essef ou au siège de la Municipalité de Ksour Essef.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Ksour Essef ou Le Délégué de Ksour Essef, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 400 kilovolts, d'une longueur d'environ 209 km, reliant le poste à haute tension de Skhira au poste à haute tension de Kondar.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, aux sièges des gouvernorats de Sousse, de Kairouan, de Mehdia et de Sfax à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2024R00214DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Ben Haj Amor Chedlia titulaire de la CIN n°04048999 déclare avoir perdu le titre de propriété relatif au titre foncier n°32615 Monastir situé à Tiyayra Jemmel Monastir. Un certificat de perte relatif a été délivré sous le n°09 daté du 12/01/2024 par le poste de police de Jemmel Nord.

2024S00114DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M. Mohamed Ben Abdelwahab Saffar CIN 02068916 déclare la perte d'un titre de propriété n°25467 objet du titre foncier n°56332 Kairouan nommé «saffar» sis à Rouissat Chbika, gouvernorat Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Bouficha le 10/8/2020 sous le n°134.

2024S00122DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme. Najiba Ben Abdelwahab Saffar CIN 01985587 déclare la perte d'un titre de propriété n°25465 objet du titre foncier n°56332 Kairouan nommé «saffar» sis à Rouissat Chbika gouvernorat Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Mansoura le 25/2/2020 sous le n°277.

2024S00123DIVD2